

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION : NUMÉRO DE LA DEMANDE :

DEMANDE D'ACCÈS AUX DOCUMENTS

Nom, Prénom*	
No. Civique/rue*	
Ville	
Téléphone*	
Adresse courriel*	

**IDENTIFICATION DU OU DES DOCUMENTS DEMANDÉS**

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire obtenir copie du ou des document(s) suivant(s) :

**DOCUMENT 1**

Titre	
Sujet :	
Année de publication	
Autre information :	

**DOCUMENT 2**

Titre	
Sujet :	
Année de publication	
Autre information :	

**DOCUMENT 3**

Titre	
Sujet :	
Année de publication	
Autre information :	

**DOCUMENT 4**

Titre	
Sujet :	
Année de publication	
Autre information :	

Date de soumission : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

#### MODE DE CONSULTATION SOUHAITÉ

- Consultation à l'hôtel de ville
- Envoi d'une copie du document par courriel
- Envoi d'une copie du document par la poste (\$)

Votre demande sera traitée en conformité avec les dispositions de la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#), dans un délai de 20 jours. Toutefois, ce délai peut être prolongé de 10 jours civils, si cela s'avère nécessaire, et à la condition d'en aviser par écrit le demandeur. À défaut pour nous de respecter ce délai, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information.

Des frais sont exigés en vertu du [Règlement provincial sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels](#).

[SOUMETTRE](#)